

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 614-2

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 3 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement **614-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 614 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 4 avril 2023.



M<sup>e</sup> Lydia Laquerre,  
Greffière